

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

LIMOUSIN



ÉDITO



L'année 2017 a été une année riche en activité, poursuivant la déclinaison opérationnelle des quatre axes du projet stratégique régional 2016-2020 :

- la promotion de la qualification et la sécurisation des parcours,
- le développement des compétences et l'accompagnement des parcours métiers,
- l'aide à l'accès à des compétences transversales communes,
- l'accompagnement des établissements sur les problématiques ressources humaines et formation.

Tout en continuant à proposer aux adhérents des prestations initiées au cours des années précédentes (GPMC, VAE, parcours métiers, offre de formations régionales clés en main, DPC, achat de formation, études promotionnelles...), de nouveaux dispositifs ont vu le jour en 2017 sur la qualité de vie au travail, sur la qualité de la prestation hôtelière en EHPAD et sur la sécurisation des parcours d'évolution professionnelle.

Parallèlement, de nouveaux chantiers ont été entamés début 2018, notamment sur :

- un cycle de perfectionnement destiné aux métiers administratifs,
- un dispositif visant l'actualisation des connaissances soignantes des Infirmier(e)s et des Aides-soignant(e)s.

L'ANFH poursuit son adaptation aux nombreuses évolutions en cours et à venir (GHT, DPC, réforme territoriale, réforme de la formation...) et reste à l'écoute des besoins de ses adhérents.

DANY GORON
PRÉSIDENT RÉGIONAL CGT
FRANÇOISE DUPECHER
VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE FHF

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

73 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics en région Limousin emploient, en 2017, 19 468 agents de la Fonction publique hospitalière (+ 485 contrats aidés). Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 20 établissements confient leur contribution à l'ANFH Limousin.

Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,5 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires
- contribue à l'optimisation des budgets formation
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis)
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE PAR FONDS DEPUIS 2013 (EN K€)



ESAT : 2013 : 28 K€ ; 2014 : 26 K€ ; 2015 : 26 K€ ; 2016 : 25 K€ ; 2017 : 24 K€ ;

En 2017, le total des cotisations s'élève à 16 219 K€ contre 15 993 K€ en 2016, soit une augmentation de 1,4 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %).

73

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC

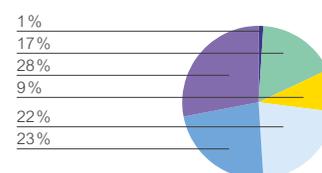
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

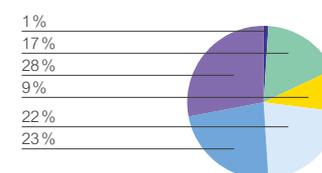
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 11 394 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 51 % de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

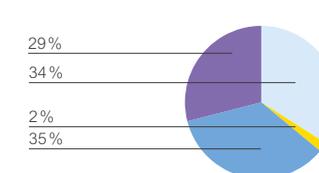
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – FMEP et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 3 254 K€ et 1 085 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 73 % du total de ces cotisations.

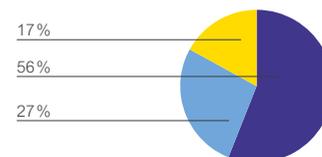
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 462 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 73 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100 %.

56% DES ÉTABLISSEMENTS appartiennent au secteur Médico-social : Personnes âgées

- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 27 % des établissements adhérents et 78 % des effectifs couverts.

16 219 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH LIMOUSIN

11 394 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

3 254 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 085 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

24 K€

4,8% ESAT

462 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Le nombre de départs en formation est en diminution par rapport à 2015 et 2016 minorant de facto le taux d'accès à la formation (59,10 % en 2015).

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

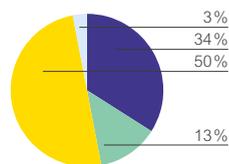
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

50%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 50% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	132	15 886	215 934	1,9%	71 698
TYPE 2A	8 128	100 124	2 887 530	26,0%	269 736
TYPE 2B	6 124	81 841	2 421 810	21,8%	90 717
TYPE 2C	4 804	72 410	2 078 621	18,7%	168 042
TYPE 3	230	9 236	196 794	1,8%	107 934
TYPE 4	324	240 895	3 253 526	29,3%	3 594 537
TYPE 5	2	807	19 006	0,2%	23 053
TYPE 8	57	2 012	40 623	0,4%	25 842

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2a, qui représentent respectivement 29% et 26% du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):
Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.
Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).
Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.
Type 4 Études promotionnelles.
Type 5 Actions de conversion.
Type 8 VAE.
 *ARF: Accords sur réalisation de la formation

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



49%
ENSEIGNEMENT



9%
DÉPLACEMENT



42%
TRAITEMENTS*

*Hors études promotionnelles, les charges consacrées aux frais de traitement représentent 29%.

19 801

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

56,1%

DES AGENTS DE LA RÉGION LIMOUSIN ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN LIMOUSIN

Compte tenu du volume des besoins, l'ANFH Limousin consacre l'essentiel de ses crédits mutualisés au financement des études promotionnelles.

En 2017, pour la 1^{re} année, les dossiers ont été traités sous la forme de deux campagnes d'examen : une en fin de 1^{er} semestre pour les formations débutant en septembre et une en fin de 2^e semestre pour les formations débutant en début d'année suivante. Pour l'attribution des fonds (réunis sous la forme d'un guichet unique), l'ANFH Limousin examine les demandes en fonction de plusieurs critères : prise en compte des priorités définies par l'établissement demandeur, prise en compte d'une liste prioritaire de diplômes établie par la région découlant des enseignements de la cartographie régionale des métiers de la Fonction publique hospitalière, taille des établissements, montants alloués les trois années précédentes.

Pour une meilleure lisibilité des prises en charge, et afin de simplifier le traitement des dossiers, ont été appliqués :

- des plafonds d'attribution pour les formations d'aide-soignant (28 000 €), d'infirmier (90 000 €) et de cadre de santé (50 000 €),
- des forfaits mensuels de prise en charge pour les frais de traitements des trois grades les plus fréquemment rencontrés (ASHQ : 2 300 €, AS : 2 400 €, IDE : 3 200 €).

Le partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional ont permis de cofinancer 6 formations de masseur-kinésithérapeute, 2 formations d'ergothérapeute et 19 formations de la filière soignante.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	150	161	-6,8%
DEAS	83	88	-5,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	36	37	-2,7%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	27	-11,1%
DE MASSEUR KINÉ.	17	18	-5,6%
DE IBODE	13	6	116,7%
DEAES	10	6	66,7%
CAFERUIS	9	9	0,0%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	8	9	-11,1%
DIPL. PRÉP. PHARM. HOSP.	8	8	0,0%
AUTRES	42	34	23,5%
TOTAL	400	403	-0,7%

En 2017, la délégation compte 400 études promotionnelles en cours de financement contre 403 en 2016. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (38 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (21 %). Ces derniers accusent toutefois une baisse par rapport à 2016 (-6,8 % et -5,7 %), au profit notamment des diplômes d'État de bloc opératoire, et d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique).

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES*
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	391	153
SUR LE 0,2 %	9	4
TOTAL	400	157

Sur 400 études promotionnelles en cours de financement, 157 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 %-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

*Démarrant en 2017.

400

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

157

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 66 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 33% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

69,1 %

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

66

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

25

VAE *

9

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

98

BILANS DE COMPÉTENCES *

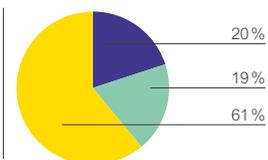
* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

61 %

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (61%), suivis des agents de catégorie A (20%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5% OU 0,75% DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer au minimum à deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+960

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÉMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

86%

CONCERNANT LES MÉDECINS

13%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LIMOUSIN

PROJET STRATÉGIQUE

2016-2020

Le projet stratégique régional de l'ANFH Limousin s'articule autour de 4 axes :

Axe 1

→ Favoriser la qualification et sécuriser les parcours

Axe 2

→ Développer les compétences professionnelles et accompagner les parcours métiers

Axe 3

→ Permettre l'accès à des compétences transversales communes

Axe 4

→ Accompagner les établissements sur les problématiques ressources humaines et formation



RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

→ Commission d'analyse des offres de formation : **6** réunions, **62** participants

→ Commission « Études promotionnelles » : **2** réunions, **12** participants

→ Groupe de travail « Qualité de la prestation hôtelière en EHPAD » : **3** réunions, **6** participants

→ Groupe de travail « Qualité de vie au travail » : **4** réunions, **12** participants

→ Groupe de travail « Construire et réussir son évolution professionnelle » : **2** réunions, **17** participants

→ Groupe de travail « Parcours métiers maîtresses de maison et surveillants de nuit » : **3** réunions, **19** participants

→ Comité de pilotage « Qualité de vie au travail » : **1** réunion, **10** participants

→ Ateliers thématiques destinés aux responsables formation :

- atelier « Outils d'aide à l'achat de formation » : **1** réunion, **6** participants ;
- club des acteurs du DPC : **1** réunion, **21** participants ;
- journée d'accueil des nouveaux responsables et chargés de formation : **2** réunions, **23** participants ;
- journée de retour d'expérience GPMC : **1** réunion, **26** participants ;
- réunions techniques départementales : **3** réunions, **83** participants ;
- journée d'accueil des nouveaux mandatés : **1** réunion, **11** participants.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

25 ACTIONS

42 GROUPES

426 STAGIAIRES

- Autisme et troubles apparentés
- Les fondamentaux de la gériatrie
- La prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD
- Participation de la personne accueillie dans la co-construction de son projet individuel
- Parcours de développement des compétences managériales : savoir gérer les situations difficiles, mettre en place une démarche qualité et donner du sens à l'action, outils de pilotage et de communication, entretien annuel d'évaluation et de formation, la notion de compétences dans l'entretien professionnel...
- Actualisation des connaissances réglementaires des personnels administratifs
- Accompagnement collectif à la VAE
- ...

La synthèse des évaluations de ces actions a été communiquée aux établissements et est disponible sur demande.



JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

3 JOURNÉES
ONT RÉUNI
110 PARTICIPANTS

- « La loi de santé, le décret GHT : les impacts en matière de formation »
- « GPMC : expériences et perspectives d'avenir »
- « Qualité de vie au travail : de l'intention à l'action »



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LIMOUSIN

PROJETS ET PARTENAIRES RÉGIONAUX

Conseil Régional

→ Reconstitution du partenariat Études Promotionnelles pour la fidélisation des professionnels de santé dans les territoires

ARS

→ Cofinancement de diplômes de la filière rééducation et de la filière soignante
→ Cofinancement du plan régional sur l'autisme en commun avec UNIFAF

PRISME/Cité des métiers

→ Participation au réseau local des professionnels de la formation
→ Contribution à la création d'une exposition itinérante sur les métiers de la santé
→ Signature d'une convention pour la mise à disposition de statistiques pour alimenter l'observatoire régional

DAVA + POLARIS + DRJSCS

→ Charte d'accompagnement à la VAE

UIRESMS – Union Interrégionale des Établissements sociaux et Médico-Sociaux

→ Partenariat pour adapter l'offre de formation interrégionale (24 établissements, 5 thèmes, 72 professionnels formés, 1 218 heures de formation)

UNIFAF

→ Reconstitution de la convention de partenariat
→ Travail conjoint sur les parcours métiers maîtresses de maison et surveillants de nuit, sur le plan régional autisme, sur la formation « réactiver ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi »

Université de Limoges

→ Démarrage de travaux pour la co-construction d'une journée régionale « Former et apprendre à l'heure du numérique »

Travaux menés sur les projets suivants

→ Dispositif « Qualité de vie au travail : de l'intention à l'action »
→ Parcours métiers « Qualité de la prestation hôtelière en EHPAD »
→ Dispositif modulaire « Construire et réussir son évolution professionnelle »
→ Parcours métiers maîtresses de maison et surveillants de nuit

LA REFORME TERRITORIALE

À cinq reprises en 2017, dans le cadre d'un Bureau Unique constitué de 12 personnes, les instances régionales de l'ANFH Limousin ont rencontré leurs homologues d'Aquitaine et de Poitou-Charentes afin de poursuivre les travaux engagés en 2016 visant à expérimenter une organisation et des axes de travail communs au profit des établissements de la Nouvelle Aquitaine.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/LIMOUSIN

Le site internet de l'ANFH Limousin permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation. Il est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le guide GPMC ou les guides en ligne sur le DPC et sur les métiers de la FPH...
De plus, une Newsletter régionale est publiée mensuellement. Elle a notamment pour vocation de simplifier les circuits de communication avec les adhérents.



73

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH LIMOUSIN

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100% des agents
de la FPH de la région

20 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

19 801 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

66 DOSSIERS CFP EN COURS
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

25 DOSSIERS VAE
EN COURS *

98 BILANS DE COMPÉTENCES
EN COURS *

400 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS **

+960 DOSSIERS AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus



56,1 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

16 219 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

11 394 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

3 254 K€ 0,6%
FMEP

1 085 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

24 K€ 4,8%
ESAT

462 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

